

 <p>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE</p>	<p>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Sous-Direction de la Politique des Formations de l'Enseignement Général, Technologique et Professionnel Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels 1 ter, avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP <u>Dossier suivi par</u> : Joëlle GUYOT Tél : 01.49.55.52.06 Fax : 01.49.55.56.17 Réf. Interne : Réf. Classement :</p>	<p>NOTE DE SERVICE DGER/POFEGTP/N2001-2105 Date : 16 OCTOBRE 2001</p>
--	---	--

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à

Annule et remplace : néant

Messieurs les Directeurs régionaux
de l'agriculture et de la forêt

 Nombre d'annexes : néant

Objet : Mise en consultation des projets de référentiel rénové des séries STAE et STPA du baccalauréat technologique

Bases juridiques :

Résumé :

MOTS-CLES : BAC TECHNOLOGIQUE

Plan de Diffusion	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administration centrale - Directions régionales de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Inspection générale de l'agriculture - Hauts-commissariats de la République des TOM - Conseil général de l'agronomie - Inspection de l'enseignement agricole - Etablissements public nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés 	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Dès 1999, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche a décidé de procéder à la rénovation partielle des baccalauréats technologiques. Les travaux engagés avec la collaboration des inspecteurs de l'enseignement agricole se traduisent aujourd'hui par deux projets concernant les séries STAE et STPA dans lesquelles, d'une part, les contenus ont été adaptés et, d'autre part, le nombre de spécialités a été réduit afin de donner plus de sens à la voie technologique.

Ces deux projets sont aujourd'hui soumis à une large consultation avant leur mise en œuvre à la rentrée scolaire 2002.

Les principaux éléments de cadrage qui ont été pris en compte pour conduire cette rénovation sont les suivants :

1-La réforme des lycées :

- qui a mis en place les nouveaux programmes de seconde générale et technologique, et plus récemment, les nouveaux programmes dans les cycles terminaux généraux et technologiques ;
- qui introduit un enseignement d'Education Civique Juridique et Sociale (ECJS) visant à l'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie ainsi qu'à la compréhension du monde contemporain ;
- qui met en place les Travaux Personnels Encadrés (TPE), moyens pour l'élève de mener une démarche de conduite d'un projet personnel.

2-Les nouvelles attentes sociales et les réalités institutionnelles et législatives concernant l'ensemble des activités incluses dans le champ de compétence du ministère de l'agriculture et de la pêche (territoire, sécurité des aliments).

3-La réaffirmation de l'approche technologique qui permet à l'élève à l'issue de ces formations, une poursuite d'études vers un ensemble d'options du BTSA.

Dans le projet mis en consultation :

* la série STAE comporte deux spécialités qui sont :

- technologies des systèmes de production,
- technologies des aménagements ;

* la série STPA ne comporte pas de spécialité.

4-Un cadre horaire pour l'élève défini par :

- une durée hebdomadaire maximale de 31 heures ;
- 60 semaines effectives d'enseignement sur deux ans ;
- 6 à 8 semaines de stages au titre des enseignements obligatoires dont 4 prises sur la scolarité.

L'horaire-élève global d'enseignement sur les deux années de formation est de 1860 heures.

.../...

La consultation générale est organisée de la mi-octobre 2001 à la mi-janvier 2002. Durant cette période, les projets de référentiels STAE, STPA sont accessibles sur EDUCAGRI à l'adresse : <http://www.educagri.fr/pedago/ref/consultbactec.htm>.

L'ensemble des remarques devra être transmis par courrier à la Direction générale de l'enseignement et de la recherche, sous-direction de la politique des formations de l'enseignement général, technologique et professionnel, bureau des enseignements technologiques et professionnels ou par courrier électronique à l'adresse : « consult.bac-techno@educagri.fr ».

La Chargée de Sous-direction

Brigitte FEVRE